

## But : Ce document est utilisé pour :

- ⇒ transmettre aux compagnies les discordances constatées par les producteurs lors de la vérification de leur relevé de compte producteurs.
- ⇒ éviter toute confusion avec le BRB.

Le BRB est utilisé pour retourner une quittance à la compagnie avec une instruction qui doit entraîner une écriture dans le compte du producteur.

Le BMC constitue une étape de vérification des écritures, notamment celles demandées à l'aide d'un BRB.

Durant la période transitoire précédant à l'Euro (1999-01-01 au 2001-12-31), ce document reste mono-devise, soit BEF, soit EUR, au choix de l'émetteur ; ce choix doit être clairement précisé dans le titre du document. Normalement, la devise du BMC devrait correspondre à celle de l'écriture concernée.

## La zone libre est à utiliser notamment pour :

- ⇒ libeller une demande d'explication
- ⇒ fournir des données complémentaires dans les adaptations qui concernent plusieurs écritures.

## **Codification:**

Pour faciliter et accélérer les recherches, le code opération qui précise la nature de l'opération et figure sur le relevé de compte sera reproduit sur le BMC.

## **DEVISE DU DOCUMENT : DEV**



NOTRE REFERENCE		DATE						
SUITE A LA VERIFICATION DE NOTRE COMPTE PRODUCTEUR			N°		ARR AU	RETE	!!	
SAUF ERREUR DE NOTRE PART, NOUS ATTENDIONS UNE ADAPTATION SUR BASE DES DONNEES REPRISES CI-DESSOUS.								
Contractant				Branche				
N° POLICE OU	ECHEANCE	DATE D		CODE OPERATION * DEBIT CREDIT			CREDIT	
N° SINISTRE	EFFET	SINISTR	RE	ATTENDU				
				Reçu **				
* CODIFICATION NATURE DE L'OPERATION ET ** ECRITURE FIGURANT SUR LE RELEVE DE COMPTE  CETTE QUITTANCE PORTEE EN COMPTE NE NOUS EST PAS PARVENUE								
QUITTANCE DE REMBOURSEMENT RENVOYEE LE/								
B.R.B. DU								
Motif de retour - (RAPPEL) Annulation (CODE OPERATION 4)								
B. DEMANDE DE MODIFICATION DU CONTRAT DEMANDEE (VOIR MESSAGE ENVOYE PAR AILLEURS A LA PRODUCTION)								
G VIE INDIVIDUELLE: REFUS INDEXATION AUTOMATIQUE								
Renvoi (CODE OPERATION 5)								
S. ENCAISSEMENT PAR LA COMPAGNIE DE LA PRESENTE								
T. ENCAISSEMENT PAR LA COMPAGNIE DE LA PRESENTE ET DES QUITTANCES FUTURES								
MONTANT DES COMMISSIONS N'A PAS ETE COMPTABILISE								
EST CONTESTE								
SINISTRE PAYE PAR NOUS LE								
PAIEMENT EFFECTUE A LA COMPAGNIE LE / PAR QUI ET COMMENT ?								
Voudriez-vous verifier et nous faire part de vos observations ? Merci.								
Réponse L'ecriture ci-dessus								
A ETE ) COMPTABILISEE SUR VOTRE RELEVE DE COMPTE DU MOIS :/								
SERA								